



## Politique de protection environnementale

Fondation WeWorld-GVC

# Index

<b>1. AVANT-PROPOS</b> .....	<b>1</b>
<b>2. BUT</b> .....	<b>2</b>
<b>3. ENTRÉE EN VIGUEUR ET DESTINATAIRES</b> .....	<b>2</b>
<b>4. POSITIONNEMENT</b> .....	<b>3</b>
<b>5. PRINCIPES DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT</b> .....	<b>3</b>
RESPECT DES LOIS ET RÈGLEMENTS .....	<b>3</b>
POURSUITE DES COMPORTEMENTS CONTRAIRES À LA LÉGISLATION ENVIRONNEMENTALE, SIGNALEMENTS ET RÉPARATION DES CONSÉQUENCES .....	<b>3</b>
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DES ÉCOSYSTÈMES .....	<b>4</b>
UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES.....	<b>4</b>
UTILISATION RESPONSABLE DES SOURCES D'ÉNERGIE .....	<b>4</b>
VOYAGES ET UTILISATION RESPONSABLE DES TRANSPORTS.....	<b>4</b>
MARCHÉS PUBLICS ÉCOLOGIQUES .....	<b>5</b>
ANALYSE ET RÉDUCTION DES RISQUES.....	<b>5</b>
SENSIBILISATION ET FORMATION.....	<b>5</b>
L'EMPOWERMENT .....	<b>5</b>
<b>6. MESURES OPÉRATIONNELLES DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT</b> .....	<b>6</b>

# 1. AVANT-PROPOS

WeWorld (désormais en abrégé également WeWorld) est la fondation créée en décembre 2018 par l'union de WeWorld Onlus, fondée à Milan en 1999, et de l'association GVC, établie à Bologne depuis 1971.

L'organisation est active dans plus de 26 pays et œuvre, en Italie et dans le monde entier, pour que les droits fondamentaux de chaque être humain, en particulier des filles, des garçons et des femmes, soient reconnus et respectés, en luttant contre la pauvreté, la violence et l'injustice, en créant des opportunités et en favorisant le développement durable. WeWorld s'engage également à fournir une réponse rapide et efficace dans les situations d'urgence, en cas de conflits ou de catastrophes naturelles.

L'action de WeWorld vise avant tout les filles, les enfants, les femmes et les jeunes, acteurs du changement dans chaque communauté pour un monde plus juste et inclusif. Nous aidons les populations à surmonter l'urgence et à s'assurer une vie digne, des opportunités et un avenir grâce à des programmes de développement humain et économique dans le cadre de l'Agenda 2030.

WeWorld, comme l'expriment sa mission et son mandat, ne peut ignorer que le phénomène de l'urgence climatique a un impact profond sur nos vies, et en particulier sur celles des bénéficiaires de ses interventions. La crise climatique compromet gravement le développement durable et, à long terme, elle contribue aux guerres de ressources, aux famines, aux sécheresses et autres catastrophes naturelles, ainsi qu'à l'augmentation de la pauvreté généralisée.

WeWorld reconnaît l'importance de l'environnement, en tant que ressource commune à sauvegarder et à défendre, et, à travers ses programmes, poursuit activement les objectifs de l'Agenda 2030, notamment en prenant des mesures contre le changement climatique et ses impacts. WeWorld adhère également au Code de conduite de la Croix-Rouge internationale, qui énonce explicitement l'engagement à minimiser l'impact environnemental également dans la mise en œuvre des interventions d'urgence. En outre, l'organisation reconnaît l'importance de l'initiative du Pacte mondial des Nations unies, à laquelle elle adhère, qui vise à encourager les organisations à promouvoir une plus grande responsabilité environnementale et une utilisation plus répandue des technologies à faible impact sur l'environnement. WeWorld est également membre de l'ASVIS, l'Alliance italienne pour le développement durable, la plus grande initiative dans les pays de l'OCDE d'organisations engagées dans l'Agenda 2030.

Pour que la mission de WeWorld soit remplie conformément aux engagements énoncés dans son code d'éthique et de conduite et au niveau international, l'organisation reconnaît la nécessité de prêter attention aux questions environnementales dans tous ses domaines d'activité.

## 2. BUT

L'adoption de ce document répond à l'intention de WeWorld de renforcer son engagement en faveur de la protection de l'environnement et à sa volonté de réduire, dans la mesure du possible, l'impact environnemental découlant de la réalisation de ses activités institutionnelles, consciente que ce n'est qu'ainsi qu'elle pourra favoriser la promotion d'un développement que l'on peut véritablement qualifier de durable.

Avec ce document, plus précisément, WeWorld entend exposer les principes et les bonnes pratiques qu'elle adopte, en indiquant un cadre de mesures de référence, pour contribuer à un développement durable compatible avec la protection de l'environnement.

Enfin, WeWorld informe les tiers qui entrent en contact avec elle dans le cadre de ses activités institutionnelles des normes de conduite environnementale appliquées par l'organisation.

## 3. ENTRÉE EN VIGUEUR ET DESTINATAIRES

Ce document est approuvé par le Conseil d'administration de WeWorld, qui sanctionne son entrée en vigueur. Le Conseil d'administration est également chargé de promouvoir les initiatives de mise à jour ultérieures.

Cette politique de protection de l'environnement s'adresse non seulement au Conseil d'administration lui-même et au Collège des Commissaires, mais aussi à tous les membres du personnel de WeWorld: employés, collaborateurs, stagiaires et bénévoles employés pour la réalisation de ses activités institutionnelles, y compris à l'étranger. En signant leur contrat de collaboration avec l'organisation, les membres du personnel s'engagent à respecter cette politique.

L'Organisation précise également que tous ceux qui collaborent avec WeWorld de diverses manières pour la réalisation de ses activités - consultants, fournisseurs et professionnels - sont tenus de respecter la législation en matière de protection de l'environnement, et précise que WeWorld n'acceptera pas de nouer des relations et/ou se réserve le droit d'y mettre fin si les tiers susmentionnés ne respectent pas les exigences légales en matière de protection de l'environnement.

Cette politique s'inscrit également dans le système 231/01 adopté, conformément à la législation italienne sur la responsabilité des entités.

### 4. POSITIONNEMENT

WeWorld est engagé à la fois dans des programmes d'intervention d'urgence et de développement durable, ainsi que dans des actions de sensibilisation et de plaidoyer. WeWorld est conscient de la menace que représente l'urgence climatique, qui entrave l'accès à la nourriture, à l'eau et à de réelles opportunités de développement.

WeWorld s'engage activement en faveur des Objectifs de développement durable énoncés dans l'Agenda 2030 et vise à respecter les normes de protection de l'environnement dans ses programmes humanitaires et de développement. L'organisation vise à réduire l'impact environnemental de ses opérations en équilibrant les besoins de protection de l'environnement et ceux liés à l'exécution de son mandat.

Ce document présente l'engagement de WeWorld à établir un cadre d'actions visant à protéger l'environnement et établit la volonté de l'ensemble de l'organisation de s'orienter vers une réduction progressive et toujours plus importante de ses émissions et de son impact sur l'environnement, en accord également avec le développement technologique.

### 5. PRINCIPES DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

#### LE RESPECT DES LOIS ET RÈGLEMENTS

Dans le cadre de ses activités institutionnelles, WeWorld veille à respecter les réglementations en matière de protection de l'environnement en vigueur en Italie et dans les pays où elle opère. Elle s'engage également à adapter ses normes aux meilleures pratiques qui sont également répandues au niveau international.

#### LA POURSUITE DES COMPORTEMENTS CONTRAIRES À LA LÉGISLATION ENVIRONNEMENTALE, L'ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS ET LA RÉPARATION DES CONSÉQUENCES

WeWorld s'engage à agir rapidement pour dénoncer toute violation des lois nationales ou internationales sur la protection de l'environnement commise dans le cadre de ses activités, que ce soit par elle-même ou par des tiers susceptibles de collaborer avec elle. À cet égard, WeWorld a mis en place un système de dénonciation qui permet aux parties prenantes internes et externes de signaler tout comportement contraire à la loi ou aux politiques et procédures de l'organisation. Ce système est accessible via la plateforme mise en place par WeWorld à cet effet et accessible au lien suivant <https://whistleblowersoftware.com/secure/WeWorld>. La plateforme garantit la confidentialité et protège contre les représailles toute personne qui a connaissance d'un comportement illicite ou qui le soupçonne et qui décide de le signaler de bonne foi.

WeWorld garantit également qu'elle agira de manière proactive pour supprimer toute conséquence négative d'incidents susceptibles de mettre en danger la santé de l'environnement, la flore et la faune locales, ou d'avoir des effets néfastes sur la santé et la sécurité des personnes.

### **LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DES ÉCOSYSTÈMES**

WeWorld réduira et, dans la mesure du possible, éliminera la production d'émissions nocives pour l'environnement, les écosystèmes ou leurs habitants.

L'organisation contribue également, à travers ses programmes, à la conception et à la mise en œuvre d'interventions qui proposent des solutions durables et respectueuses de l'environnement et des communautés avec lesquelles elle travaille. Elle prévoit ainsi d'inclure, dans ses projets d'urgence et de développement, des activités de sensibilisation visant à une meilleure utilisation de l'eau, tant pour l'usage agricole que domestique, et organise des campagnes de promotion des bonnes pratiques d'hygiène. En outre, WeWorld prévoit, dans la mesure du possible, la construction de stations d'épuration des eaux usées, grises et noires, en vue de leur réutilisation dans l'agriculture, ainsi que des activités contribuant à une meilleure gestion des déchets dans une optique de protection de l'environnement.

### **L'UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES**

WeWorld encourage, promeut et met en œuvre l'utilisation durable des ressources naturelles renouvelables partout où cela est possible, y compris dans le cadre de ses propres programmes.

### **RÉDUCTION, RÉUTILISATION ET RECYCLAGE DES DÉCHETS**

WeWorld encourage et s'efforce de réduire la production de déchets dans la mesure du possible, en favorisant également la réutilisation et le réemploi des matériaux. En outre, l'organisation encourage et adopte des systèmes de collecte séparée des déchets, favorisant le recyclage des matériaux grâce à des systèmes de collecte appropriés. La gestion des déchets est menée de manière responsable, conformément aux réglementations légales.

### **L'UTILISATION RESPONSABLE DES SOURCES D'ÉNERGIE**

WeWorld s'engage à réduire la consommation d'énergie en encourageant l'utilisation efficace des sources d'énergie, et utilise et encourage l'utilisation durable des ressources dans la mesure du possible.

### **LES VOYAGES ET L'UTILISATION RESPONSABLE DES TRANSPORTS**

WeWorld s'engage à réduire les émissions de CO<sub>2</sub> dues à l'utilisation des transports et aux déplacements effectués pour répondre aux besoins institutionnels, et encourage donc l'utilisation d'options de déplacement qui minimisent l'impact sur l'environnement lorsque c'est possible.

### MARCHÉS PUBLICS ÉCOLOGIQUES

WeWorld achète des produits durables et respectueux de l'environnement dans la mesure du possible, en donnant la préférence aux fournisseurs dont les normes éthiques et environnementales sont reconnues et certifiées.

L'organisation adopte des outils pour faciliter l'inclusion d'exigences environnementales dans les documents d'appel d'offres, en prenant les marchés publics écologiques de l'Union européenne<sup>1</sup> comme référence; lors de l'attribution des marchés, WeWorld établit un équilibre entre les besoins de performance environnementale et ceux liés à la prise en compte des coûts, à la disponibilité des matériaux sur le site, ainsi qu'à la disponibilité et à la rapidité de l'approvisionnement.

### ANALYSE ET RÉDUCTION DES RISQUES

WeWorld analyse et prend en compte les risques liés à l'impact environnemental découlant de la mise en œuvre de ses activités institutionnelles et, dans la mesure du possible, met en œuvre des mesures d'atténuation pour prévenir, réduire et supprimer les éventuelles conséquences négatives pour l'environnement découlant de la mise en œuvre de ses programmes, en préparant également, dans la mesure du possible, des solutions ad hoc en fonction du contexte spécifique.

### SENSIBILISATION ET FORMATION

WeWorld s'efforcera de promouvoir les bonnes pratiques en matière de protection de l'environnement, en sensibilisant également ses partenaires, fournisseurs, consultants, collaborateurs externes et donateurs.

L'organisation promouvra également des cours de formation destinés à son personnel, dans le but de sensibiliser tous les collaborateurs à l'importance d'adopter des mesures visant à réduire autant que possible les impacts négatifs des activités humaines sur l'environnement.

En outre, WeWorld, également par le biais de ses programmes institutionnels, encourage une plus grande prise de conscience, une plus grande attention et une plus grande sensibilité à l'égard de l'environnement, en organisant des activités de formation, de discussion et de plaidoyer sur le sujet, y compris au niveau européen.

### L'AUTONOMISATION

Chaque membre du personnel a le devoir de lire et de se familiariser avec le contenu de cette politique, et WeWorld compte sur la prise de conscience et la sensibilité de son personnel pour s'assurer que chacun, en fonction de son rôle, de ses responsabilités et de sa description de poste, prenne des mesures pour préparer des mesures cohérentes avec cette politique et pour éliminer les obstacles qui empêchent l'adoption de solutions durables sur le plan de l'environnement.

---

<sup>1</sup> Critères et outils des marchés publics écologiques de l'UE

WeWorld s'appuie sur le sens des responsabilités individuelles et collectives de son personnel, conscient que les mesures d'atténuation et d'adaptation au changement climatique concernent tout le monde et requièrent l'engagement et l'action de tous, sans exception.

## 6. MESURES OPÉRATIONNELLES DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Sans prétendre à l'exhaustivité et conscients de la nécessité d'une évaluation constante et d'une adaptation aux meilleures pratiques, nous indiquons ci-dessous les mesures prises par WeWorld pour une meilleure protection de l'environnement:

- **Gestion de bureau**

- Existence de points de collecte dans les bureaux pour les déchets sélectionnables et le recyclage de matériaux tels que le papier, le carton, le plastique, l'aluminium et les déchets organiques;
- Élimination du plastique (verres, couverts, etc.) dans les bureaux et remplacement des objets en plastique par du matériel similaire en papier recyclé/recyclable, en maïs et/ou en bambou;
- J'utilise des lingettes biodégradables pour le papier hygiénique et les mouchoirs en papier;
- Utilisation et préférence pour l'achat de matériel de papeterie respectueux de l'environnement, et préférence pour l'utilisation de papier recyclé, y compris pour la production de matériel de visibilité;
- Préférence pour l'utilisation de détergents écologiques et à faible impact pour le nettoyage des lieux de travail;
- Suppression progressive des distributeurs de boissons payantes et remplacement par des distributeurs d'eau situés dans les bureaux dans des lieux accessibles à tous ;
- Utilisation d'un système de contrôle du temps pour le chauffage et le refroidissement des pièces où le travail est effectué, pour une meilleure efficacité énergétique et une réduction des déchets;
- Fermeture prolongée des bureaux pendant les périodes de vacances, pour des raisons d'efficacité énergétique et de réduction des coûts et des déchets.

- **Gestion du travail**

- Possibilité de travailler de manière intelligente, de réduire les besoins de déplacement et de diminuer la consommation dans les bureaux;
- Utilisation d'outils de vidéoconférence pour limiter les déplacements lorsqu'ils ne sont pas nécessaires et que le système de vidéoconférence permet encore de mener à bien les activités de manière efficace;
- Reconnaissance des incitations, sous forme d'avantages, à l'utilisation des transports publics pour se rendre au travail.

- **Missions à l'étranger**

- Planification appropriée des missions dans les pays, afin de réduire les besoins de déplacement à ceux qui sont strictement essentiels, en essayant d'atteindre le meilleur équilibre coût-bénéfice, y compris pour l'environnement, lors des voyages à l'étranger;
- Mise en œuvre d'activités de formation, lorsque cela est possible, en mode e-learning, ce qui permet de réduire le nombre de voyages en avion, les déplacements et les émissions de CO2 qui en découlent.

- **Achats**

- Une préférence pour les achats effectués directement sur place, ce qui permet de diminuer ou de réduire les coûts logistiques et de transport ainsi que les intrants qui en découlent;
- Référence aux marchés publics écologiques de l'UE dans la mesure du possible et prise en compte d'autres exigences telles que la rapidité de mise à disposition, la disponibilité des matériaux dans les pays d'intervention, etc.

- **L'hospitalité**

- Lors de l'organisation de la restauration et/ou d'événements, la préférence est donnée aux aliments et boissons certifiés équitables, biologiques, organiques et végétariens.

- **Sensibilisation**

- Sensibilisation accrue de l'ensemble du personnel, y compris le personnel local, aux mesures que chacun peut concrètement mettre en œuvre pour réduire l'impact négatif sur l'environnement, également par le biais de messages adressés au personnel, par exemple : rappel de l'obligation de ne pas gaspiller l'eau, de ne pas laisser les lumières et/ou les appareils électriques ou électroniques allumés inutilement, incitation à utiliser les escaliers au lieu de l'ascenseur, etc.



Fondazione WeWorld-GVC

Via Serio 6, 20139, Milano

Tel +39 02 55231193

Fax +39 02 56816484

Via Baracca 3, 40133, Bologna

Tel +39 051 585604

Fax +39 051 582225

[www.weworld.it](http://www.weworld.it)